



CONSEIL SUPÉRIEUR
DE L'ÉDUCATION

DOC - 13136

E3A1

A33/U54

05

1998

QCSE

**MÉMOIRE SUR LE PROJET DE POLITIQUE
L'UNIVERSITÉ DEVANT L'AVENIR.
*PERSPECTIVES POUR UNE POLITIQUE
GOUVERNEMENTALE À L'ÉGARD DES
UNIVERSITÉS QUÉBÉCOISES***

Conseil supérieur de l'éducation
23 NOV. 1998
Documentation

E3A1
A33/
U54
05
1998
QCSE

**Première étape de la consultation
Montréal, 8 juin 1998**

TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE	1
1- LES FONDEMENTS DE L'UNIVERSITÉ QUÉBÉCOISE	3
1.1 La mission universitaire	3
1.2 Le financement	9
1.3 Le statut de l'université	10
2- UNE VISION SOLIDAIRE DU DÉVELOPPEMENT DES UNIVERSITÉS	12
2.1 L'accessibilité et la réussite	12
2.2 La formation universitaire	15
2.2.1 Le premier cycle universitaire	16
2.2.2 Le développement des cycles supérieurs	18
2.3 La concertation : une vision systémique du développement de l'enseignement supérieur	18
2.3.1 L'articulation des deux ordres : une harmonisation des contenus de formation à privilégier	20
2.3.2 Les préalables et l'harmonisation de la formation	21
2.3.3 Une harmonisation des activités au-delà de la formation supérieure	21
2.4 Le projet éducatif de l'université : quelques éléments de prospective	21
3- LES MOYENS D'ÉVALUER L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DÉTERMINÉS DANS LA POLITIQUE DES UNIVERSITÉS	23
CONCLUSION	25

Madame la Ministre,

C'est avec un vif intérêt que le Conseil supérieur de l'éducation a analysé le document de consultation *L'Université devant l'avenir*. Comme vous le savez, le Conseil est préoccupé du développement optimum de l'ensemble du système d'éducation et chacune des commissions qui y œuvre alimente la réflexion par des rapports thématiques traitant des principaux enjeux de l'éducation, de la petite enfance à l'âge adulte. C'est dans l'optique d'un développement équilibré et harmonieux de chacun des ordres d'enseignement, et plus particulièrement en lien avec le collégial, cet autre ordre qui participe à l'enseignement supérieur, que le Conseil situe sa réflexion. Par ce mémoire, je soumetts à votre attention les principales positions issues des travaux qu'a réalisés le Conseil sur l'enseignement et la recherche universitaires, soutenu depuis les cinq dernières années par sa Commission de l'enseignement et de la recherche universitaires. Mais j'entends aller plus loin en tentant de dégager certains éléments de prospective, non pas pour en définir les contours avec exactitude, mais pour les soumettre à la consultation afin de dégager une vision d'avenir de l'université.

D'entrée de jeu, il importe de souligner que le Conseil accueille favorablement l'intention gouvernementale de se doter d'une politique à l'égard des universités. Dans son avis sur le financement des universités, il avait déploré le fait que les modalités de financement soient devenues le principal canal de communication entre l'État et les universités. Il proposait alors de dépasser ce modèle en recommandant à la ministre de l'Éducation d'élaborer, avec l'ensemble des acteurs concernés, une politique en matière d'enseignement et de recherche universitaires touchant :

- les objectifs que la société confie aux universités en ce qui concerne la formation, l'avancement des connaissances et le rôle critique;
- les attentes liées à l'accès, la persévérance et la diplomation des étudiants, la recherche ainsi que les services aux collectivités;
- la cohérence du réseau universitaire québécois;
- les liens entre les éléments précédents et l'allocation des ressources financières aux universités.

Avant de vous livrer les commentaires du Conseil sur le projet de politique en tant que tel, j'aimerais rappeler brièvement quelques éléments de la pensée du Conseil sur le développement de l'université.

- Le Conseil a manifesté un intérêt central pour la formation des étudiantes et des étudiants qui a été véhiculé notamment dans l'avis sur la mission universitaire, en l'inscrivant comme principal énoncé de mission, et dans celui sur le financement, en incitant le milieu universitaire à considérer prioritairement les besoins éducatifs des étudiants pour toute décision administrative et financière, plus particulièrement dans cette période de rationalisation des ressources et de compressions budgétaires.
- Dans la continuité de sa pensée sur la mission universitaire, il a consolidé sa réflexion sur l'articulation de la recherche et de la création avec la formation, mettant clairement en évidence l'interaction nécessaire entre la recherche, la création et l'enseignement dans la formation universitaire à chacun des cycles.
- Il a fermement pris position pour maintenir le cap sur la démocratisation de l'université, en proposant des cibles d'accessibilité et de diplomation ainsi que divers moyens pédagogiques pour soutenir les étudiantes et les étudiants dans leur démarche de formation. Le Conseil est convaincu de l'importance de la formation universitaire comme l'une des priorités de la société québécoise, ce qui l'a incité à recommander à la ministre de l'Éducation de préserver la prépondérance du financement de source publique à son niveau actuel, dans les revenus des universités, et d'ajuster les mécanismes de financement en fonction de cette orientation de démocratisation.
- Dans plusieurs avis, il a réitéré l'importance d'assurer une continuité et une cohérence entre les ordres d'enseignement collégial et universitaire, tant sur le plan des finalités de formation, des préalables, que de la mise en œuvre de mécanismes efficaces d'harmonisation, etc.
- Et finalement, il a vivement souhaité la naissance d'un véritable réseau universitaire dont le développement et la rationalisation s'inscriraient dans une optique systémique.

Voilà, très brièvement, l'essence de la pensée du Conseil sur laquelle je m'appuierai pour commenter les énoncés et les orientations du projet de politique et répondre aux questions qui y sont posées. Au cours de son travail d'analyse du projet de politique, le Conseil a souligné l'importance de clarifier les orientations gouvernementales quant au rôle des universités dans la société québécoise, au financement universitaire, au développement de la recherche et des cycles supérieurs, au développement des universités en région, à la formation continue, à l'impact des nouvelles

technologies de l'information et de la communication sur la formation universitaire, ainsi qu'au phénomène d'internationalisation de la formation universitaire. Ces derniers points constituent des éléments de prospective qu'il serait souhaitable d'approfondir. J'y reviendrai.

Le mémoire se divise en trois parties. Tout d'abord, je vous entretiendrai des fondements de l'université québécoise, c'est-à-dire sa mission, son statut mais aussi son mode de financement. Ensuite, je traiterai d'une vision du développement de l'université afin de fournir quelques points de repère à un projet dont les orientations devraient tendre à rallier les acteurs universitaires. Finalement, j'aborderai le suivi de la mise en œuvre de la politique à l'égard des universités par le biais des mécanismes d'évaluation.

1- LES FONDEMENTS DE L'UNIVERSITÉ QUÉBÉCOISE

1.1 La mission universitaire

Le Conseil définit l'axe central de la mission universitaire par la formation supérieure des Québécoises et des Québécois, étant bien entendu que les universités accueillent aussi des étudiantes et des étudiants de diverses provinces et divers pays. Les assises de cette mission sont :

- la production, la conservation et la transmission des savoirs contribuant à l'avancement de l'humanité;
- la scolarisation de la population, la qualification supérieure initiale, le perfectionnement de la main-d'œuvre, la formation de la relève scientifique et de la relève des professeurs ainsi que la formation des maîtres;
- l'exercice de la fonction critique dans la société par la formation du sens critique chez les étudiants et étudiantes, l'engagement dans l'action, le développement d'une compétence éthique et la réflexion d'ordre épistémologique;
- la réalisation de rôles connexes, tels la conservation du patrimoine culturel, le développement de la communauté locale, régionale, nationale ou internationale, la contribution au processus de restructuration industrielle, etc.

Les éléments de la mission universitaire proposés par le projet de politique appellent quatre commentaires importants de la part du Conseil.

Le premier commentaire est lié à la recherche. L'université comme lieu de production de connaissances nouvelles est un élément qui n'apparaît pas suffisamment appuyé dans l'énoncé de mission. Cela donne lieu à un divorce majeur entre l'enseignement et la recherche qui, tout au long du projet de politique, teinte l'énoncé de mission, la définition de la tâche professorale et la proposition sur l'évaluation formelle du système universitaire. Il est important de mettre en relief que l'exercice de la fonction critique, la production et l'avancement des connaissances sont des éléments clés de la mission universitaire qui la distinguent de celle des autres ordres d'enseignement. Pour le Conseil, la mission universitaire est inséparable de la production et de la transmission des savoirs.

Le Conseil ne peut ainsi souscrire à l'énoncé du projet de politique qui distingue les membres du personnel enseignant «*qui ont charge d'enseignement*» et ceux «*qui ont charge d'enseignement aux cycles supérieurs et de recherche*». Plutôt que de confirmer cette situation de fait, il a déjà invité le milieu universitaire à poursuivre les discussions sur le sort des professeurs qui n'ont pas accès à la recherche ou à la création subventionnées. Tout récemment, il a pris position en proposant aux unités d'enseignement que tous les personnels enseignants collaborent à tisser des liens entre la recherche, la création et l'enseignement, et non pas seulement ceux d'entre eux qui sont actifs en recherche ou en création subventionnées. Même si une étape donnée de la carrière professorale est marquée par l'inactivité en recherche ou par l'exclusion du cercle de la recherche ou de la création subventionnées, les professeurs sont tenus de s'informer du développement de la recherche et de la création dans leur champ disciplinaire et d'en intégrer les éléments à leur enseignement, et cela dès le premier cycle. Cette contribution est tout aussi pertinente et nécessaire à l'enrichissement de l'articulation formation-recherche ou création, à chacun des cycles que celle du professeur étoile en recherche. L'ensemble des personnels est ainsi appelé à participer à la dynamisation du lien formation-recherche ou création, à chacun des cycles, y compris les chargés de cours et autres catégories de personnels enseignants. En outre, les étudiants y jouent un rôle, comme nous le verrons ultérieurement.

Dans la mesure où l'énoncé de mission s'adresserait à l'ensemble des personnels enseignants et y présenterait la recherche comme composante essentielle à chacun des cycles, le Conseil serait en mesure d'y donner son appui :

Pour accomplir sa mission, l'université se doit d'être un foyer vivant de la pensée, ce qui implique [pour tous les professeurs]:

- *d'être continuellement au fait du développement de leur secteur de compétence, de façon à donner enseignement et conseil en consonance avec le progrès du savoir;*
- *de témoigner d'une mentalité de découverte ou d'interrogation sur la science déjà acquise pour être en mesure d'accompagner et de guider leurs étudiants et étudiantes dans la maîtrise de leur champ d'études;*
- *de s'adonner à des activités de recherche pour être en mesure de guider leurs étudiants et étudiantes dans l'apprentissage de la démarche qui caractérise la recherche scientifique* (p. 20).

Le second commentaire a trait à l'omission des services aux collectivités. Le Conseil a clairement affirmé que la mission universitaire repose sur trois composantes : l'enseignement, la recherche ou la création et les services aux collectivités. Le Conseil définit les services aux collectivités comme étant des services particuliers de formation ou d'expertise offerts à des groupes ou à des collectivités qui ne sont pas desservis par les activités régulières de l'établissement. C'est principalement par le biais des services aux collectivités que l'université tisse des liens avec divers organismes communautaires, met à profit des travaux d'érudition, intervient d'un point de vue expert dans la résolution des problèmes de la société, communique avec la population en apportant un complément d'information sur un sujet d'actualité, etc. La politique gouvernementale ne peut ignorer les attentes et les besoins de toute la population face à l'université. Ainsi, le Conseil souhaite que le troisième énoncé de mission du projet de politique inclue nommément les services aux collectivités.

Le troisième commentaire touche le rôle des universités dans la société québécoise et les limites de la mission universitaire¹. Il est clairement entendu dans l'esprit du Conseil, lorsqu'il définit les assises de la mission universitaire, que l'université participe au développement global de la société, tant sur les plans culturel, social, politique, qu'environnemental, économique et technologique. Dans son avis sur le développement économique et l'enseignement supérieur, le Conseil a abordé ce thème en définissant le rôle des universités face au développement économique. Sans équivoque, le Conseil a rappelé qu'une des tâches de l'enseignement supérieur est de contribuer à la restructuration industrielle, dans le respect de sa mission. Il a clairement défini le sens que prend la participation des universités en matière de recherche et d'innovation. La recherche universitaire contribue :

1. Ce commentaire concerne également les énoncés et les interrogations sur la recherche et les partenariats du projet de politique.

- à la production de connaissances nourrissant les contenus de formation à tous les cycles;
- à la formation d'une main-d'œuvre hautement qualifiée;
- à la formation de chercheuses et de chercheurs aux cycles supérieurs;
- au développement industriel et, plus largement, au développement global, incluant la RD sociale ainsi que l'avancement de l'humanité.

De plus, l'activité scientifique des professeurs contribue :

- au développement, chez les étudiants et étudiantes, d'habiletés générales qui composent la compétence de recherche (ex.: l'éthique, l'esprit critique, la rigueur, l'esprit de découverte, etc.) et qui participent de la formation fondamentale dès le premier cycle;
- à la formation professionnelle (ex.: l'habileté à intégrer les résultats de recherche à sa pratique professionnelle, l'application de l'esprit scientifique à la solution de problèmes nouveaux, etc.);
- et à l'exercice de la fonction critique dans la société.

Ainsi, c'est principalement par le biais de la formation que l'université participe à l'innovation technologique. L'appui des universités à la réalisation de la RD n'est qu'une de ses contributions en la matière. Le Conseil veut bien mettre en évidence le caractère étroit d'un appel à l'université qui ne viserait qu'à orienter l'activité universitaire vers l'échange et la production de biens et de services, alors que la formation et les connaissances nouvelles sont des leviers importants pour l'ensemble de la société québécoise. Ce serait amener les universités à trahir leur mandat que de leur demander de concentrer leur effort sur les seuls besoins de la restructuration économique; les universités ont un mandat de réaliser des activités de formation qui font avancer la société sur tous les plans. Cette position fait d'ailleurs écho à celle du projet de politique.

Le Conseil propose donc d'inclure à l'énoncé de mission le rôle de l'université dans le développement intégré de la société, soit le développement culturel, social, politique, environnemental, économique et technologique. Il propose ainsi de valoriser non seulement les relations avec le milieu des entreprises mais aussi l'ouverture aux diverses collectivités qui composent la société.

Pour ce qui concerne plus particulièrement le rôle de développement économique confié aux universités, le Conseil a constaté que celles-ci témoignent d'une sensibilité au milieu de la production des biens et services et y interviennent déjà de multiples façons : par la formation en

collaboration avec les entreprises, par la recherche orientée et les activités de transfert technologique, par la coopération internationale, etc. Les universités sont considérées comme des intervenants majeurs dans la mise en œuvre d'une éventuelle politique de l'innovation. Alors que la présente restructuration industrielle prend appui sur l'innovation technologique et que les entreprises québécoises sont fortement incitées à s'y engager, il y a un appel au rapprochement entre les milieux de l'éducation et de la production :

- Le milieu économique demande aux universités d'assumer la formation selon certains principes (qualité, pertinence, rigueur, excellence, orientation internationale des programmes, formation continue, formation fondamentale). Il souhaite un accroissement de la recherche appliquée et de la RD, en relation avec les projets de développement économique, sans négliger pour autant la recherche fondamentale qui prépare à long terme aux innovations technologiques. Finalement il souhaite avoir accès aux connaissances, aux procédés et aux équipements des établissements.
- Les universités, pour leur part, attendent une contribution significative des entreprises, tant pour la préparation des étudiants que pour la réalisation des activités de recherche ou de transfert technologique (expertise partagée, accès aux lieux de production et aux équipements). Elles ont aussi des attentes d'ordre commercial ou financier : achat de services particuliers, financement de chaires industrielles, contribution à des fondations, octroi de bourses d'études, etc. Elles prennent conscience que l'accentuation des relations avec le milieu industriel leur permet de dynamiser les activités d'enseignement et de recherche (meilleure conscience des besoins et offre d'une formation mieux adaptée aux exigences du marché de l'emploi), d'avoir une meilleure connaissance des marchés, d'avoir accès au savoir-faire et aux équipements de l'entreprise et de participer aux programmes de subvention de recherche orientée et aux contrats de recherche.

Relativement aux demandes des entreprises et pour baliser les actions des universités, la mission de formation doit devenir le phare qui guide. La mission doit être accomplie dans un contexte d'ouverture généreuse et d'élargissement du faisceau des pratiques; les établissements doivent éviter le piège qui consisterait à effectuer des manœuvres de retrait sous prétexte de trop grandes exigences des entreprises à leur égard. Mais la collaboration avec le milieu industriel ne doit pas occulter la globalité de la mission universitaire. L'université ne doit pas non plus se substituer au rôle des entreprises ni y subordonner ses intérêts. Je reviendrai sur ce point lorsque j'aborderai le statut des universités.

Comme le propose le deuxième énoncé du projet de politique sur le thème de la recherche et des partenariats, le Conseil considère qu'il appartient aux universités de se doter d'une politique institutionnelle de recherche qui serve à baliser les ententes de partenariat en fonction de la mission universitaire. Il a déjà proposé au milieu universitaire certains points de repère pour ce faire. Il souhaite que la politique à l'égard des universités exprime une attente ferme, à cette fin, à l'endroit des universités. De plus, en ce qui touche les relations entre le gouvernement et les universités, le Conseil souhaite qu'y soit aussi intégré un engagement gouvernemental à respecter, dans l'ensemble des politiques et des décisions gouvernementales, la mission universitaire ainsi que le rôle qu'y joue la recherche; cet engagement devrait aussi amener la ministre de l'Éducation à promouvoir ce rôle en en faisant connaître les conditions de réalisation et les exigences pour la formation de jeunes chercheurs, auprès des ministères, des organismes gouvernementaux provinciaux et fédéraux, du milieu industriel et des groupes socioéconomiques qui sollicitent les universités sur ce plan.

Le quatrième commentaire a trait aux acteurs qui participent à la réalisation de la mission et il est en lien avec le premier énoncé de la mission universitaire du projet de politique ainsi qu'avec les sections touchant les étudiants et le corps professoral.

D'abord, comme l'affirme le projet de politique, il importe de bien situer que les personnels enseignants sont les acteurs clés de la réalisation de la mission universitaire. Les professeures et professeurs sont associés à la réalisation de diverses fonctions à l'université : la formation des étudiantes et étudiants, la révision des programmes, l'évaluation des programmes, les activités de recherche et de création, les services aux collectivités, etc. C'est ainsi que le Conseil a déjà recommandé au milieu universitaire de se donner une définition de la tâche professorale de manière à ce que le maximum de ressources professorales soit affecté aux dimensions essentielles de la mission. La politique pourrait réitérer cette attente. Cependant, il appartient aux administrateurs universitaires et aux unités d'enseignement d'aménager de façon rigoureuse, responsable et équitable l'affectation des ressources matérielles et humaines destinées à la formation, à la recherche ou à la création. Par cette position, le Conseil délimite clairement les responsabilités respectives de l'État et des établissements universitaires à cet égard. En outre, cette position souligne l'importance de considérer la formation comme une responsabilité collective.

Ensuite, comme l'évoque le projet de politique, la formation des étudiantes et des étudiants et l'intérêt pour leurs besoins éducatifs devraient être au centre de la politique à l'égard des universités. À cet ordre d'enseignement, les étudiants et étudiantes sont considérés comme des acteurs

responsables de leur démarche de formation et engagés dans la vie universitaire. En cela, le Conseil souscrit au premier et au troisième énoncés de la section sur les étudiants et les étudiantes du projet de politique. Il souhaite que la politique à l'égard des universités reconnaisse que les étudiants et les étudiantes sont aussi des acteurs de la réalisation de la mission, tant par leur engagement personnel dans leur propre formation, par leur contribution à l'enrichissement de l'environnement de recherche universitaire, que par leur apport à la formation universitaire à leur niveau (ex.: la formation par les pairs, la collaboration à une équipe de recherche, l'animation scientifique par des activités parascolaires, etc.), et par leur contribution aux diverses instances de gestion universitaire, etc.

1.2 Le financement

Le financement pourrait être traité comme un moyen ce qui, vu sous cet angle, ne mériterait pas qu'on l'associe aux fondements de l'université. Dans le contexte québécois, en raison de la prépondérance du financement de source publique en lien avec l'objectif gouvernemental d'accessibilité à l'université qui est clairement affirmé dans le projet de politique, le financement universitaire touche directement au statut des universités et au rapport gouvernement-universités. De plus, il fonde l'existence même des universités et conditionne leur développement.

Le Conseil déplore le fait que la question du financement universitaire soit éludée dans le projet de politique. Sur ce thème, le Conseil a déjà cerné des enjeux qui appellent des positions gouvernementales, notamment sur le plan du financement, le partage des ressources entre les universités, l'équilibre entre le financement de source publique et celui de source privée, l'affectation et l'utilisation des ressources par les établissements, etc. Il souhaite que la politique à l'égard des universités se prononce sur ces enjeux et définisse les principes sur lesquels le gouvernement entend s'appuyer pour le partage des ressources financières des établissements. Le Conseil a proposé cinq principes pour guider les décisions en matière de financement, soit : l'équité, l'engagement envers la mission, la transparence, la rationalité et une relative stabilité.

De plus, le Conseil a déjà recommandé à la ministre de l'Éducation et aux universités :

- de maintenir le caractère public des universités québécoises, ce qui nécessite un engagement gouvernemental affirmant la prépondérance du financement public;

- d'ajuster les règles de financement édictées par l'État en fonction d'objectifs d'accès et de qualité des activités d'enseignement et de recherche permettant une comparaison avantageuse sur le plan international – je reviendrai ultérieurement sur ce dernier point;
- de mieux contrôler les dépenses universitaires (par les universités elles-mêmes) dans le respect de la mission, aux chapitres de l'organisation des activités d'enseignement et de recherche, des pratiques de gestion au sein de l'université ainsi que du milieu universitaire;
- d'envisager une hausse générale des droits de scolarité, étant entendu que cette hausse s'accompagnerait d'un ajustement de l'aide financière aux étudiants, maintiendrait des coûts uniformes entre les programmes, ne donnerait pas lieu à une augmentation subite et permettrait de conserver les droits de scolarité en deçà de la moyenne canadienne.

Sur ce dernier point, il est essentiel que la politique établisse les principes qui, dans l'avenir, guideront la détermination des droits de scolarité en lien avec la contribution requise des étudiantes et étudiants et le financement des universités. L'affirmation des intentions gouvernementales à cette fin constitue un élément important du contrat social qui doit être inclus dans la politique.

Bref, le Conseil croit fermement qu'en abordant la question du financement, la politique doit établir clairement les principes et les orientations que le gouvernement entend suivre face aux enjeux cruciaux à la fois pour le développement des universités et les décisions individuelles des étudiants et étudiantes quant à la poursuite d'études universitaires.

1.3 Le statut de l'université

Le Conseil a déjà relevé une certaine confusion entourant le principe d'autonomie universitaire. Aux yeux du Conseil, l'autonomie universitaire fonde la libre circulation de l'information et l'analyse critique. Elle constitue une garantie de la contribution attendue de l'université à la vie démocratique dans notre société. De plus, elle se rattache à l'idée de responsabilité qui, en plus d'autoriser à décider pour soi, permet d'entrer en interaction, de négocier et de rendre des comptes. L'autonomie est garantie notamment par le statut des universités – un statut corporatif hybride, privé et public, conférant les pouvoirs des corporations au sens du Code civil (ex.: autonomie d'action au regard des octrois, des contrats, des dons, des legs et des dotations). Elle est aussi reconfirmée dans le rapport que les universités entretiennent avec le gouvernement, notamment pour ce qui concerne la gestion

des programmes de formation, le développement des champs de recherche, l'affectation et l'utilisation des ressources financières dans une large mesure, le recrutement des personnels, les aspects liés aux conventions collectives, etc. M'appuyant sur les analyses de l'OCDE, je désire rappeler que l'autonomie universitaire n'est pas un accident de l'histoire mais une condition indispensable au développement d'une entreprise intellectuelle qui soit productive et créative. Elle n'est aucunement, selon le Conseil, assortie de prérogatives individuelles rattachées au statut de professeur qui permettrait au corps professoral de se soustraire aux responsabilités inhérentes à sa tâche professorale. Cette confusion a été traitée de manière éclairante dans notre avis sur la mission universitaire.

Comme je l'ai mentionné plus haut, la mission universitaire est constamment interpellée par des demandes externes, qui lui sont plus ou moins compatibles. Pour ce qui concerne les services aux collectivités, chaque établissement doit évaluer les demandes qui lui sont adressées et décider de l'opportunité d'y répondre. Comme il a été mentionné précédemment sur la recherche commanditée, le Conseil a demandé aux universités d'établir clairement leurs règles, guidées par la mission. À ce chapitre, l'affirmation souhaitée d'une prépondérance du financement public, d'appuyer l'orientation d'accessibilité à l'université, prévient une certaine dépendance à l'égard de bailleurs de fonds privés menaçant l'exercice de l'autonomie, la fonction critique et la libre diffusion des résultats de recherche. C'est en ce sens que le Conseil donne son appui à la préservation de l'autonomie universitaire comme valeur essentielle à l'accomplissement de la mission.

J'aimerais attirer votre attention sur le fait que les universités, par leurs multiples interactions avec le milieu industriel, les organismes communautaires, le milieu artistique, le milieu scolaire, les corporations professionnelles et, au premier chef, avec la population étudiante, sont ainsi exposées aux besoins et aux attentes de toute la société. En ce sens, elles réalisent déjà un travail important de décodage des besoins de la société et elles ajustent conséquemment la formation ainsi que les champs de recherche. Aux yeux du Conseil, une politique à l'égard des universités n'a pas pour but d'interpréter les attentes de la société mais de clarifier les rapports entre le gouvernement et les universités en établissant certains principes d'action et certaines règles générales de conduite soutenant la réalisation d'objectifs sociaux déterminés par le gouvernement.

Par ailleurs, le Conseil a reconnu que la crise des finances publiques provoque un regard externe scrutateur sur les administrations des universités, sur le comportement des professeurs, sur celui des étudiants, sur l'efficacité et l'efficacités des procédés de gestion et sur les pratiques des divers

groupes qui composent la communauté universitaire. Si cette situation peut paraître menacer l'autonomie universitaire, le Conseil y voit plutôt une demande accrue de transparence et d'imputabilité. Il croit qu'autonomie et imputabilité vont de pair. Sur ce plan, il a déjà recommandé aux universités :

- de poursuivre, dans la lancée actuelle, le travail de validation des données de gestion, la réalisation de bilans de leur plan de développement et la démarche d'évaluation périodique des programmes;
- de proposer des indicateurs institutionnels de résultats et de développer une méthode satisfaisante de reddition de comptes à l'Assemblée nationale;
- d'instaurer une évaluation institutionnelle des pratiques d'articulation formation-recherche ou création selon une approche globale incluant l'ensemble des mécanismes sur lesquels repose cette articulation.

Le projet de politique, dans sa section sur l'imputabilité des actions de l'université et du gouvernement, exprime déjà des attentes en ce sens aux universités. Le Conseil y donne son appui.

En terminant cette première partie, je désire rappeler que le Conseil s'est nettement prononcé en faveur du maintien du statut actuel des universités, s'opposant à la création d'universités de statuts différents. Certes, à l'instar du projet de politique, il reconnaît la nécessité de préserver la diversité des établissements universitaires. Il est d'accord pour que les critères de différenciation des établissements soient les domaines disciplinaires et les champs professionnels correspondant à leur expertise traditionnelle et non pas les cycles d'enseignement. Cette différenciation des universités s'appuie plus largement sur l'idée du développement d'un véritable réseau universitaire où les établissements seraient appelés à offrir des formations complémentaires sur le plan des disciplines et des approches disciplinaires.

2- UNE VISION SOLIDAIRE DU DÉVELOPPEMENT DES UNIVERSITÉS

2.1 L'accessibilité et la réussite

Comme je le rappelais dans le préambule, la démocratisation de l'université est une orientation qui demeure pertinente au développement de la société québécoise. Particulièrement dans un contexte caractérisé par une économie du savoir, la scolarisation universitaire prend toute son importance; la

position avantageuse qu'occupe le Québec à cet égard à l'échelon mondial ne devrait donc pas être un argument en faveur d'un relâchement de l'objectif d'accessibilité.

L'intérêt particulier que porte le Conseil envers cette question l'a conduit tout récemment à confier à sa Commission de l'enseignement et de la recherche universitaires le mandat d'élaborer un avis sur les conditions de réussite des étudiantes et des étudiants à l'université. La réflexion que j'exposerai dans cette section s'appuie plutôt sur les avis ayant traité des populations étudiantes et des défis que doit relever l'université à l'aube d'un nouveau millénaire.

Comme le souligne le projet de politique, un important rattrapage s'est effectué en matière d'accès à l'université depuis les années soixante, ce qui place le Québec dans une position avantageuse dans l'ensemble des pays membres de l'OCDE. Mais les acquis des dernières décennies demeurent fragiles, notamment en raison de l'absence d'assises intergénérationnelles solides. De plus, le Conseil a déjà constaté d'importantes disparités en matière d'accès aux études universitaires selon les régions du Québec, selon le sexe et selon l'appartenance sociolinguistique, qui incitent à demeurer vigilant face à cette situation.

Aux yeux du Conseil, l'orientation de démocratisation doit s'appuyer sur la mise en œuvre de mesures qu'il considère important d'élaborer en fonction de trois principaux paramètres : améliorer l'accès, assurer un cheminement de qualité et améliorer le taux de diplomation.

Premièrement, en lien avec l'amélioration de l'accès aux études universitaires, le Conseil considère qu'il importe de préciser pour quelles clientèles cibles une amélioration de l'accès à l'université est souhaitée, à la lumière des disparités repérées sur ce plan. Il souhaite que la politique propose certaines mesures pour ce faire. De plus, à l'instar du projet de politique, le Conseil a déjà reconnu que le choix de la démocratisation a conduit à affirmer que peuvent faire des études supérieures tous ceux et celles qui en manifestent la capacité et la motivation. Les analyses ultérieures du Conseil ont permis de nuancer cette vision méritocratique de l'accès à l'université. Les études ont démontré que le talent n'explique pas tout et qu'il ne peut garantir à lui seul l'accès et la persévérance aux études supérieures. L'origine sociale est une variable lourde de l'accès et de la persévérance à ce niveau. Dans la visée de démocratisation, les universités ont encore fort à faire pour soutenir les étudiantes et étudiants de première génération à accéder à l'université dans le processus d'émigration culturelle et intellectuelle. Il serait souhaitable que la politique des universités reflète cette réalité québécoise plutôt que de se limiter à l'expression des différences individuelles des étudiantes et étudiants. Ce

propos ne vise aucunement à éluder cette autre question qui est celle d'une formation préalable nécessaire à la réussite d'études universitaires, ce avec quoi le Conseil est entièrement d'accord. J'y reviendrai ultérieurement en abordant la concertation entre les ordres d'enseignement collégial et universitaire.

Deuxièmement, conséquemment à la démocratisation de l'université amorcée depuis les années soixante, la massification des effectifs étudiants pose le défi du maintien de la qualité de l'enseignement, de l'adaptation de la pédagogie, de l'encadrement des étudiantes et étudiants et de la réussite du plus grand nombre; le projet de politique invite les universités à le relever. Le Conseil a ainsi repéré diverses interventions réalisées dans le milieu universitaire en ce sens. Ce sont :

- la diversification des filières de formation – p. ex. les programmes de certificat ont favorisé l'accès des femmes à l'université;
- le soutien offert aux étudiantes et étudiants, particulièrement lors de la première session qui s'avère une étape déterminante pour la persévérance aux études;
- l'implantation de mesures compensatoires dans les milieux où les étudiantes et étudiants sont moins avantagés par leurs antécédents scolaires ou socioéconomiques;
- la prise en compte de la dimension sociale et affective de la persévérance aux études par la reconstitution de véritables lieux d'appartenance et de communication au sein des universités;
- les mesures particulières pour faciliter la démarche d'orientation scolaire et professionnelle qui se poursuit à l'université;
- la diversité des pratiques pédagogiques;
- l'aménagement d'environnements de recherche et de création permettant de soutenir adéquatement les étudiants de cycles supérieurs (p. ex. la mise sur pied de projets de recherche par les professeurs en lien avec la formation; la présence de lieux de rassemblement pour les étudiants de cycles supérieurs; l'encadrement des étudiants; les tâches confiées aux étudiants dans le cadre des équipes de recherche en lien avec les objectifs de formation, etc.).

Le Conseil abonde tout à fait dans le sens de la politique en ce qui concerne les liens étroits à tisser entre « accessibilité » et « environnement de qualité ».

Troisièmement, les données sur l'insertion professionnelle des étudiantes et des étudiants montrent qu'une formation universitaire favorise l'insertion socioprofessionnelle au terme des études. Par ailleurs, en dépit d'un taux élevé de chômage au Québec et de la précarité des emplois disponibles,

des pénuries de main-d'œuvre dans des secteurs hautement spécialisés affectent le développement de l'économie québécoise. Les étudiantes et étudiants ont tout à gagner à persévérer jusqu'à l'étape de la diplomation, à chacun des cycles universitaires. Les universités devraient les soutenir par diverses mesures, notamment en demeurant attentives à la démarche d'orientation afin de prévenir l'abandon des études. Dans cette foulée, le Conseil s'est montré favorable à inciter les étudiantes et étudiants en formation initiale à faire de leurs études leur priorité. C'est pourquoi, le Conseil juge opportun de déterminer des objectifs liés à l'espérance de diplomation à l'université dans le cadre de la politique, c'est-à-dire en fixant également de tels objectifs pour les cycles supérieurs, et cela afin de bien souligner l'importance que le gouvernement accorde à la réussite des études.

2.2 La formation universitaire

Le Conseil appuie les orientations générales énoncées dans le projet de politique sur la priorité à accorder au premier cycle, sur la nécessité de préciser les finalités du baccalauréat en lien avec la formation collégiale et sur l'équilibre à sauvegarder à ce cycle entre une formation générale et une formation spécialisée. Cependant, il situe sa réflexion dans un contexte plus large, englobant le cursus de formation de l'enseignement supérieur, c'est-à-dire de la formation collégiale offerte par les programmes préuniversitaires jusqu'au troisième cycle universitaire.

Dans son dernier avis portant sur l'articulation de la recherche et de la création avec la formation, il a réitéré cette idée de l'importance de concevoir l'enseignement supérieur comme un tout et d'y aménager une progression des finalités, du collégial au troisième cycle universitaire. Son propos portait plus particulièrement sur la recherche, comme étant l'une des finalités à ces ordres d'enseignement. Il a ainsi proposé à la ministre et aux administrateurs universitaires de s'assurer que l'apprentissage de la recherche soit intégré aux finalités de l'enseignement supérieur, du préuniversitaire au troisième cycle, selon la progression suivante :

- au collégial, exposer à la recherche;
- au premier cycle, initier à la recherche;
- au deuxième cycle, dans les programmes de type recherche, préparer à la poursuite d'une formation de chercheur ou qualifier à divers emplois liés à la recherche et dans les programmes professionnels, maîtriser des approches et des modes de production scientifique transférables à un domaine de pratique professionnelle;
- au troisième cycle, qualifier au métier de chercheur.

2.2.1 Le premier cycle universitaire

Une réflexion approfondie devrait avoir lieu dans chaque université sur les finalités du premier cycle. Pour le Conseil, au premier cycle, scolariser la population en lui transmettant une culture savante et vivante signifie :

- Assurer un équilibre entre la formation générale et la formation plus spécialisée, dans une perspective de formation à la fois pertinente, fondamentale et permettant d'accéder à la culture scientifique et technique. Compte tenu du partage de sa mission d'enseignement supérieur avec le collégial, l'université donne une formation générale liée à un domaine disciplinaire ou professionnel particulier, formation qui inclut les fondements historiques, théoriques et méthodologiques du domaine auquel se rattache le programme.
- Ajuster les programmes de formation aux réalités scientifiques, sociales, économiques et culturelles et aux réalités du marché du travail qui exigent une formation à la fois polyvalente et fonctionnelle, c'est-à-dire des programmes qui permettent une pratique professionnelle ouverte, l'exercice de fonctions de travail connexes, la mobilité professionnelle et l'approfondissement continu des savoirs professionnels. La polyvalence doit également permettre à l'étudiant de s'intégrer de manière critique dans une société en mutation et d'agir en personne autonome et responsable dans l'ensemble des situations de la vie.
- Soutenir le processus d'orientation scolaire et professionnelle des étudiants, jeunes et adultes, jusqu'aux cycles supérieurs.
- Développer chez l'étudiante et l'étudiant une compréhension des enjeux du développement de leur discipline ou leur champ professionnel et une prise de position à l'égard de ces enjeux.
- Initier à la recherche.

Relativement à cette dernière finalité, au terme d'un premier cycle, l'étudiant et l'étudiante qui se destinent au marché du travail doivent être en mesure d'intégrer les résultats de recherche pour enrichir de façon permanente leur pratique professionnelle. Les exigences du marché du travail nécessitant d'intégrer le développement d'un esprit scientifique, la formation à la recherche constitue un outil important pour la résolution des problèmes complexes, la tolérance à l'incertitude et la

découverte de solutions inédites face aux problèmes nouveaux. À ce cycle, la formation doit mettre en lumière le processus de production de connaissances inhérent aux théories enseignées; il n'est pas exclu que, sur le marché du travail, les bacheliers participent à la production de connaissances dans leur champ de pratique professionnelle. En outre, en lien avec la visée d'orientation scolaire et professionnelle au premier cycle, l'intégration des éléments de recherche dans la formation au premier cycle fournit des occasions d'explorer la recherche comme choix de carrière possible. Bref, la formation à la recherche gagnerait à être cultivée davantage au premier cycle, dans le sens du développement de l'autonomie professionnelle, de la formation fondamentale, de la formation continue et dans le contexte de la poursuite de la démarche d'orientation scolaire et professionnelle, ainsi qu'en formation professionnelle aux cycles supérieurs.

Le Conseil a tenté d'apporter un éclairage relativement à un ensemble d'opinions qui ont cours sur l'articulation formation-recherche. L'assertion sur le glissement majeur de l'enseignement vers la recherche auquel on associe généralement cette impression de désertion par les professeurs de l'enseignement au premier cycle au profit de la recherche, constitue tout au plus une idée reçue qui, certes, s'alimente de cas réels mais qui ne constituent en rien la règle générale. Dans la très grande majorité des cas, les professeurs participent à l'enseignement au premier cycle et, pour une proportion significative d'entre eux, ils y participent même de manière exclusive. En rappelant les critiques qui sont à l'origine de cette perception largement véhiculée dans le milieu universitaire, le projet de politique devrait également tenter d'en vérifier les fondements. Dans le projet de politique, on semble faire siennes ces critiques, ce qui transparait dans certaines prises de position, notamment au sujet de la tâche professorale. Le Conseil a tenté de démontrer que la mission universitaire et la tâche professorale renvoient à une autre réalité. Le Conseil en a appelé à l'élargissement de la conception traditionnelle de l'articulation formation-recherche, une conception qui renvoie strictement aux professeurs actifs en recherche et en création subventionnées la responsabilité de dynamiser l'articulation formation-recherche. Il souhaite que la politique reconnaisse que toutes les catégories de personnels enseignants y participent et qu'il y a divers moyens pour ce faire. En contraindre la réconciliation par une négation de la modulation qui s'exerce naturellement selon la mosaïque des talents des membres de l'équipe professorale et le cheminement dans la carrière professorale, semble davantage contribuer à polariser les activités d'enseignement et de recherche plutôt qu'à les lier de manière dynamique et mutuellement enrichissante. La reconnaissance de la contribution d'une équipe enseignante vouée à la formation au premier cycle s'avère une piste prometteuse qui évite le piège de la dualité entre ceux qui enseignent et ceux qui font de la recherche.

Par ailleurs, le Conseil croit utile que la politique soutienne cette idée d'une revalorisation de l'enseignement à ce cycle et qui se traduirait, au niveau des établissements, par un ensemble d'actions en ce sens.

2.2.2 Le développement des cycles supérieurs

Le développement des cycles supérieurs est un thème qui a été insuffisamment traité dans le projet de politique. Il apparaît utile d'y réaffirmer :

- que l'engagement des universités dans la formation aux cycles supérieurs est nécessaire au développement économique du Québec par l'accroissement des compétences d'une partie de la population;
- et que les activités de recherche et de création sont des composantes essentielles à la réalisation de la mission universitaire et à l'avancement des connaissances dans toutes les sphères de l'activité humaine.

Dans la foulée des interrogations sur les finalités du premier cycle, le Conseil a pointé une certaine confusion entourant les finalités des deuxième et troisième cycles. Au deuxième cycle, la cohabitation de la formation professionnelle et de la formation à la recherche induit des distinctions qui ne sont pas soutenues de manière étanche dans les objectifs des programmes. De plus, l'apport respectif du deuxième et du troisième cycle à la formation de chercheur donne lieu à des recoupements importants sur le plan des finalités selon les disciplines. Finalement, la diversification des emplois accessibles au terme d'un troisième cycle fait pression sur les finalités de formation à ce cycle, traditionnellement tournées vers la préparation à une carrière universitaire. Il y a là d'importantes questions qui concernent le développement des universités et qui nécessitent d'être clarifiées.

2.3 La concertation : une vision systémique du développement de l'enseignement supérieur

En matière de concertation, le Conseil situe sa pensée dans l'optique du développement de l'enseignement supérieur qui inclut les ordres d'enseignement collégial et universitaire. Il rejoint ainsi les orientations du projet de politique. De plus, ce thème renvoie à l'opérationnalisation de cette idée d'un réseau universitaire que j'ai brièvement abordée dans la section sur le statut de l'université, appelant des arrimages importants relativement à la rationalisation des programmes de formation,

à la reconnaissance des crédits, à de plus fermes collaborations en matière de services administratifs, etc. Je ne discuterai pas de chacun de ces points, car il apparaît plus important de situer, dans le cadre d'une politique à l'égard des universités, les points d'ancrage du fonctionnement du réseau universitaire plutôt que d'en définir la mise en application.

Au Québec, en matière d'enseignement supérieur, on a choisi d'intégrer la formation professionnelle aux ordres collégial et universitaire plutôt que d'opter pour la création d'écoles (ex.: les écoles de métiers, les grandes écoles). De plus, pour y favoriser l'accès, l'enseignement supérieur a été divisé en deux paliers : la formation préuniversitaire et la formation universitaire. Ensuite, afin de s'assurer que chacune des voies de la formation collégiale permette l'accès à l'université, des travaux subséquents ont donné lieu à la mise en place de passerelles reliant la formation technique et le premier cycle universitaire. Bref, le Conseil considère le collège et l'université comme deux institutions qui, en continuité, administrent une formation couronnée par le baccalauréat. De plus, selon le cheminement prévu, on s'attend à ce qu'une formation aux cycles supérieurs succède à un baccalauréat lorsque les étudiantes et étudiants décident de poursuivre leurs études.

Le système québécois d'enseignement supérieur peut s'appuyer sur un réseau d'établissements universitaires et collégiaux répartis sur le territoire québécois et il peut compter sur un minimum de cinq années de formation avant l'obtention d'un baccalauréat. Ces choix structurels nécessitent des ajustements particuliers pour assurer un développement cohérent. Le système d'enseignement supérieur est relativement récent et, en dépit des efforts réalisés en matière d'harmonisation cégep-université et de concertation entre établissements universitaires, un important travail reste à faire pour que l'organisation de l'enseignement supérieur atteigne son plein niveau d'efficacité.

On observe que les étudiants n'empruntent pas tous les voies tracées par la structure d'enseignement supérieur. Ainsi, une proportion importante d'étudiants ayant complété la formation préuniversitaire ne se dirigent pas vers l'université. En outre, il semble de moins en moins rare de voir qu'à un premier baccalauréat peut succéder un certificat ou un autre baccalauréat, ainsi que les retours possibles aux études collégiales. Finalement, même si la formation technique conduit au marché du travail, une proportion grandissante de diplômées et de diplômés du secteur technique poursuivent des études universitaires. Ces cheminements inattendus montrent que ce n'est que graduellement que les étudiants consolident leur choix professionnel et scolaire, d'où l'importance, comme je le mentionnais précédemment, d'inscrire la démarche d'orientation scolaire et professionnelle dans les finalités d'un premier cycle.

2.3.1 L'articulation des deux ordres : une harmonisation des contenus de formation à privilégier

Même si les trajectoires scolaires des étudiantes et étudiants ne peuvent toujours être contenues dans les voies de formation prévues, il demeure important de veiller à la continuité à l'enseignement supérieur. Le Conseil a identifié deux mécanismes de coordination. Ce sont : la coordination verticale entre les ordres d'enseignement et la coordination horizontale, celle-ci fondée sur des mécanismes de coordination internes à chaque ordre. Pour le Conseil, ces mécanismes n'ont de sens et d'efficacité que s'ils peuvent prendre appui sur les liens organiques du curriculum. En effet, l'articulation et la continuité des contenus de formation s'imposent, notamment du point de vue des étudiants qui ont à cheminer à travers les ordres d'enseignement. Le Conseil est d'avis que l'accroissement de la clarté et de la cohérence des finalités des deux ordres d'enseignement et des cycles d'études, se traduisant dans les objectifs des programmes, constitue la meilleure stratégie pour assurer la continuité de la formation, surmonter le morcellement disciplinaire et réduire les chevauchements, les doubléments coûteux² entre les deux ordres d'enseignement, les cheminements tortueux et les trajectoires sans issue au regard des intentions scolaires des étudiantes et étudiants. Cégeps et universités doivent tendre à rendre explicite leur apport particulier dans la structure d'enseignement supérieur et travailler ensemble à établir la continuité d'un programme de formation. Une meilleure coordination horizontale, à chaque palier de l'enseignement supérieur, poserait ainsi les bases nécessaires à une meilleure coordination verticale entre les ordres d'enseignement. L'enjeu réside dans une formation supérieure de qualité.

Dans le contexte du Renouveau de l'enseignement collégial amorcé en 1993, des exemples de coordination horizontale ont donné naissance à des programmes préuniversitaires (ex.: Sciences, lettres et arts; Histoire et civilisation) gérés régionalement par des consortiums où des représentants des ordres d'enseignement collégial et universitaire collaborent à leur implantation. Cet exemple traduit l'esprit de la continuité souhaitée entre ces deux ordres d'enseignement.

Le Conseil a déjà proposé de développer un système d'information cohérent, qui permettrait notamment le repérage et le suivi du cheminement des étudiants à travers l'ensemble du curriculum.

2. Sur le plan pédagogique, un certain recouvrement des apprentissages est nécessaire. Par doublement, le Conseil entend le fait qu'un même cours soit offert simultanément au collégial et à l'université.

La politique à l'égard des universités ne devrait-elle pas inclure de telles mesures visant à consolider la continuité entre le cégep et l'université ?

2.3.2 Les préalables et l'harmonisation de la formation

Le Conseil désire rappeler sa position sur le fait qu'un diplôme valide et reconnu comme tel devrait normalement constituer la meilleure source d'information sur les acquis réels des étudiants et le préalable pédagogiquement et socialement le plus justifiable. À ses yeux, les préalables engendrent des effets de système en exerçant une fonction de prédiction et d'élimination. Le Conseil juge qu'il n'est pas souhaitable d'ajouter des préalables destinés à cette fonction d'élimination. C'est ainsi qu'il a déjà proposé à la ministre de même qu'aux autorités responsables des collèges et des universités, de justifier et de préciser les préalables actuellement exigés pour l'admission aux programmes universitaires, en envisageant le remplacement des préalables actuels par des exigences relatives à l'atteinte d'objectifs globaux de formation mieux définis.

2.3.3 Une harmonisation des activités au-delà de la formation supérieure

Le Conseil désire rappeler que les collèges sont aussi partie prenante de la mission de recherche propre à l'enseignement supérieur. Il est souhaitable que les collèges poursuivent le développement des axes de recherche qui sont actuellement les leurs, c'est-à-dire le développement technologique réalisé notamment dans les centres spécialisés et la recherche pédagogique sur l'enseignement collégial. Il souhaite que les universités s'engagent résolument dans la recherche pédagogique sur l'enseignement universitaire. De plus, la pratique de recherche interdisciplinaire conduite par des équipes implique que puissent collaborer les chercheurs des deux ordres d'enseignement. Le Conseil estime qu'il faut accroître l'utilisation du potentiel de recherche que représentent les enseignants des collèges et invite collèges et universités à développer une meilleure collaboration en ce sens.

2.4 Le projet éducatif de l'université : quelques éléments de prospective

Je terminerai cette section en soumettant à la consultation certains éléments de prospective qui interpellent vivement le devenir des universités. Ces éléments touchent :

- l'impact du développement des nouvelles technologies de l'information et des communications (NTIC) sur la formation universitaire;

- l'insertion des universités québécoises dans un réseau international de la recherche et de la formation rendue possible par le développement des NTIC;
- l'économie fondée sur le savoir et le développement rapide des connaissances accentuant la désuétude des connaissances acquises.

Ces éléments sont traités dans le projet de politique à l'égard des universités pour brosser le tableau des tendances actuelles. Plus qu'un constat, ces tendances appellent des orientations fermes guidant le développement des universités.

On peut d'ores et déjà voir se dessiner des transformations dans les façons d'enseigner et d'apprendre, dans l'organisation de la formation universitaire au sein d'un établissement, du réseau universitaire québécois ainsi qu'à l'échelon international. Ces transformations font également pression sur le lien institutionnel d'appartenance du personnel enseignant, voire sur la réalisation de la mission. Je me limiterai à soulever quelques questions auxquelles il semble essentiel de répondre afin de développer une vision solidaire du développement des universités.

- Quelle contribution attend-on de l'université, en tant qu'institution sociale, dans le contexte d'une économie fondée sur le savoir ?
- En regard de l'explosion rapide des connaissances, accompagnée d'une désuétude tout aussi rapide de celles-ci, comment repenser la formation universitaire, ses finalités et son projet éducatif ? Dans ce contexte, quel rôle doit-on confier à l'université pour ce qui concerne les activités de perfectionnement de la main-d'œuvre ? Quel rôle jouera-t-elle au regard de la reconnaissance d'acquis dans cette société de l'information où le savoir est largement diffusé et où l'offre de formation est multiforme ? En regard de ces rôles à définir et compte tenu des besoins en matière de perfectionnement qui s'annoncent tout aussi importants que le phénomène de massification de l'enseignement supérieur lui-même, quels seront les moyens mis à la disposition des universités pour s'en acquitter adéquatement ?
- Comment les NTIC transforment-elles les façons d'enseigner et d'apprendre ? Comment transforment-elles les habiletés à maîtriser dans chacune des disciplines ou chacun des champs professionnels au regard des exigences du marché du travail ? Quelle contribution les universités québécoises apportent-elles pour ce qui concerne le développement d'outils adéquats à la formation supérieure au sein de la francophonie ? Comment préparer les nouveaux professeurs

à leur métier et comment assurer le perfectionnement des professeurs d'expérience sur le plan des compétences technologiques? Quelles sont les attentes gouvernementales à cet égard et quels moyens privilégiera-t-on pour appuyer les universités dans cette entreprise?

- Dans un contexte marqué par l'internationalisation de la recherche et de la formation, comment se définit l'appartenance de l'équipe professorale à l'unité d'enseignement ou de recherche et à l'établissement? Quelles orientations l'État entend-il suivre quant à l'équilibre à maintenir entre la formation universitaire des Québécoises et des Québécois – cet axe central de la mission universitaire – et le rayonnement des universités québécoises en matière de formation et de recherche sur le plan international?

Les questions ainsi soulevées demandent à être analysées dans l'optique de délimiter la place de l'université dans le projet de société et sa contribution au développement du savoir à l'échelon international. En outre, elles interpellent le projet éducatif de l'université contemporaine. Un positionnement devient urgent car, loin d'appartenir à une vision futuriste, les éléments de prospective précités pénètrent déjà le quotidien des universités.

3- LES MOYENS D'ÉVALUER L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DÉTERMINÉS DANS LA POLITIQUE DES UNIVERSITÉS

Le projet de politique trace un ensemble de pratiques existantes d'évaluation du milieu universitaire. À la lumière de ces pratiques, réalisées à divers paliers administratifs, il s'interroge sur la nécessité de mettre en place *une fonction d'évaluation formelle, assumée par un tiers indépendant du gouvernement et de la CRÉPUQ [...], qui aurait notamment pour but de maintenir un discours critique vis-à-vis des politiques gouvernementales et des politiques de chaque université relatives au développement du système universitaire.* Cette fonction d'évaluation devrait permettre :

de situer le système universitaire québécois par rapport à d'autres systèmes universitaires ailleurs dans le monde. Avec le concours des universités, la ou les commissions responsables de l'évaluation pourraient développer un ensemble d'indicateurs de rendement des activités universitaires. De tels travaux pourraient s'inspirer de pratiques en vigueur dans d'autres pays ou de ce qui est déjà proposé par l'OCDE. Ils devraient couvrir plusieurs aspects de l'université et servir de base à des appréciations plus qualitatives auxquelles on doit recourir pour rejoindre la complexité inhérente aux activités de l'université. Les indicateurs «systémiques» résultant de ces travaux s'ajouteraient en quelque sorte aux indicateurs

institutionnels développés par chacun des établissements en vue d'évaluer l'atteinte de ses propres objectifs (p. 56-57).

Le projet de politique s'interroge sur la pertinence :

- de créer ce mécanisme d'évaluation;
- de scinder les volets d'évaluation de l'enseignement et de la recherche entre deux organismes;
- de confier la responsabilité d'évaluation de l'enseignement à notre Commission de l'enseignement et de la recherche universitaires.

À la première question, le Conseil donne son appui au principe d'évaluation du système universitaire. Même à la lumière des précisions qu'apporte le projet de politique, le Conseil s'interroge sur la teneur de cette responsabilité d'évaluation formelle. Dans le contexte de l'adoption prévue d'une politique à l'égard des universités, déterminant les orientations gouvernementales sur le développement des universités, qui évaluera l'atteinte de ces objectifs de système ? S'agit-il d'une évaluation formelle à confier à un « tiers indépendant » au sens du projet de politique ou d'une responsabilité ministérielle, comme l'affirme par ailleurs le projet de politique ? Des précisions devraient être apportées sur ce point.

Sur la question de savoir s'il faut scinder l'évaluation de l'université en deux composantes – l'enseignement et la recherche – et les confier à des organismes distincts, le Conseil considère qu'il ne faut pas s'engager dans cette voie. Le récent avis du Conseil portant sur l'articulation de la recherche et de la création avec la formation a plutôt invité la ministre et le milieu universitaire à tout mettre en œuvre pour réconcilier l'enseignement et la recherche au sein de la formation, et cela à chacun des cycles universitaires. Si la recherche est un objet d'évaluation en soi, incluant la recherche universitaire, la formation universitaire ne peut être évaluée sans la recherche. Il s'agit là d'une composante essentielle de la formation aux cycles supérieurs et, également, de la formation au premier cycle, comme il a été défini précédemment.

Relativement au choix d'un organisme porteur de la responsabilité d'évaluation formelle, le Conseil croit que la réflexion devrait se poursuivre sur ce point. Le mandat du Conseil ne lui permet pas actuellement d'assumer une telle responsabilité. En tant qu'organisme-conseil et en raison de son fonctionnement prévu dans la *Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation*, le Conseil et ses commissions sont composés de membres qui s'enracinent dans l'ensemble du milieu de l'éducation couvrant tout le territoire québécois. Ceux-ci réfléchissent à des thématiques propres à chaque ordre

d'enseignement ainsi qu'à l'éducation des adultes, soit en fonction d'un mandat déterminé par le Conseil ou d'un mandat provenant directement de la ministre de l'Éducation, en vertu de cette même loi. Alimentés par les consultations qui ont cours dans le cadre des travaux des commissions ainsi que par les travaux de recherche réalisés par le personnel permanent, les avis adoptés par le Conseil sont soumis à la ministre. En outre, ces avis font également souvent écho à tout le milieu de l'éducation. Ainsi, la préoccupation du Conseil est d'abord d'aviser la ministre mais aussi, de manière indirecte, de jouer un rôle d'animation et d'inspiration au sein même du milieu de l'éducation. Depuis mon arrivée au Conseil, je me suis engagée résolument à diffuser et à faire connaître les avis du Conseil dans tout le milieu de l'éducation et dans l'ensemble des régions du Québec. J'ai répondu favorablement aux invitations des organismes qui ont souhaité échanger sur l'un ou l'autre de nos avis. La mission actuelle du Conseil est très précieuse, notamment par sa fonction de veille éducative.

Le fait de confier une responsabilité d'évaluation formelle à l'une des commissions du Conseil aurait pour effet de modifier substantiellement notre rapport au milieu de l'éducation, notamment sur le plan des façons d'interagir avec celui-ci lors des consultations et du rôle d'animation; il y aurait risque aussi de créer un déséquilibre sur le plan des mandats entre, d'une part, la Commission de l'enseignement et de la recherche universitaires et, d'autre part, les autres commissions et comités du Conseil. De plus, dans ses avis, même s'il dresse l'état des lieux d'un phénomène donné en s'alimentant auprès d'indicateurs, jamais le Conseil n'établit de distinction de nature évaluative entre les établissements d'un ordre d'enseignement donné, préférant offrir une vue systémique différenciée par des variables autres, telles que la région administrative, le cycle d'études, la taille des établissements, le champ disciplinaire, le statut des clientèles, le sexe, etc. Vous comprendrez dès lors qu'il s'agit là d'une transformation radicale de la mission ainsi que de l'esprit dans lequel le Conseil a évolué au cours des dernières années. C'est pourquoi le Conseil s'interroge sur la pertinence de confier ce mandat d'évaluation à sa Commission de l'enseignement et de la recherche universitaires. Cependant, je voudrais vous assurer de l'intérêt et de l'ouverture du Conseil à poursuivre avec vous les réflexions sur cette question.

CONCLUSION

L'initiative de se doter d'une politique à l'égard des universités constitue une première au Québec. Il importe de bien y situer le rôle des universités comme institution dans la société québécoise contemporaine, de rendre explicites les principes fondateurs de l'engagement gouvernemental envers

le développement des universités, d'énoncer clairement les attentes gouvernementales à l'égard des étudiantes et étudiants, du personnel enseignant et des administrateurs quant à l'apport de chacun à la réalisation de la mission universitaire, de déterminer des orientations en continuité avec les acquis développés depuis la création des universités mais aussi qui soient résolument tournées vers une vision de l'université du 21^e siècle. Cette politique gouvernementale devrait ainsi être le lieu d'engagements respectifs de l'État, au nom de la société québécoise, et des acteurs universitaires, qui traduisent leur adhésion et leur solidarité face au développement des universités. Pour ce faire, il semble important de rendre explicites et d'enrichir certaines orientations contenues dans le projet de politique. De plus, avant de conclure les travaux de consultation, il s'avère nécessaire d'approfondir la réflexion sur les éléments de prospective qui tendent à reconfigurer l'université, ainsi que sur les mécanismes d'évaluation de l'université, de l'établissement au système lui-même. Il serait souhaitable d'apporter des correctifs majeurs aux orientations portant sur l'articulation de la recherche et de la création à la formation ainsi que le rôle de la recherche et des cycles supérieurs dans l'énoncé de mission.

En terminant, je vous réitère l'intérêt du Conseil à contribuer à cette réflexion sur le développement des universités dans le contexte de la réforme de l'éducation engagée depuis bientôt deux ans et son ouverture à approfondir toute question qui nécessiterait un éclairage particulier à cette fin. Je tiens à vous remercier, Madame la ministre, de l'attention que vous témoignez au Conseil en l'invitant à participer à cette première étape de consultation.

Céline Saint-Pierre,
présidente du Conseil supérieur de l'éducation

Les éléments de réflexion, les prises de position et les recommandations dont il est fait mention dans ce document sont puisés dans les publications suivantes du Conseil supérieur de l'éducation :

- 1998 - *La Formation continue du personnel des entreprises. Un défi pour le réseau public d'éducation* (à paraître)
- 1998 - *Recherche, création et formation à l'université : une articulation à promouvoir à tous les cycles*
- 1997 - *L'Insertion sociale et professionnelle, une responsabilité à partager. Rapport annuel 1996-1997 sur l'état et les besoins de l'éducation*
- 1996 - *Le Financement des universités*
- 1995 - *Réactualiser la mission universitaire*
- 1994 - *L'Enseignement supérieur et le développement économique*
- 1992 - *L'Enseignement supérieur : pour une entrée réussie dans le XXI^e siècle*
- 1992 - *Les Nouvelles populations étudiantes des collèges et des universités : des enseignements à tirer*
- 1989 - *Le Développement socio-économique régional : un choix à raffermir en éducation*
- 1988 - *Du collège à l'université : l'articulation des deux ordres d'enseignement supérieur*